

The logo for UNIL, featuring the word 'Unil' in a blue, cursive script font.

UNIL | Université de Lausanne



L a u s a n n e



CANDIDAT
PARC NATUREL
PÉRIURBAIN



JORAT
UNE TERRE À VIVRE AU QUOTIDIEN

Le parc naturel périurbain du Jorat : enjeux et opportunités pour l'agriculture

Rapport final (février 2019)

Enquête auprès des agriculteurs et rédaction : Dr. Quentin Dusserre-Bresson (Université de Lausanne).

Cartographie : Kerria Grize (étudiante master de géographie, Université de Lausanne)

Direction scientifique et rédaction : Dr. Joëlle Salomon Cavin (Université de Lausanne).

Financements et soutiens : projet Interact 2018 (Université de Lausanne et ville de Lausanne), Ville de Lausanne, Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien* (JUTAVAQ), Etat de Vaud Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Membres du Comité de suivi du projet de recherche : Sandra Demont, Michel Amaudruz, Alexandre Delisle, Albert Blaser (agriculteurs), Sophie Chanel, Maxime Rebord, Daniel Cherix, Melanie Annen (JUTAVAQ), Roland Schmidt (Ville Lausanne), Nicolas Bezançon (Agridéa), René Neuenschander (DGAV), Dimitri Martin (ProConseil)

Sommaire

Introduction.....	4
Méthodologie	4
1 – L’agriculture dans le Jorat : une situation jugée critique	6
1.1 Une agriculture périurbaine en mutation	7
Une agriculture diversifiée entre plaine et montagne	7
Le rapport agriculteur/ non-agriculteur	15
Le rapport des agriculteurs au cadre bâti et non bâti.....	16
1.2 Les stratégies d’adaptations des agriculteurs à la crise agricole	17
L’agrandissement des exploitations	17
La diversification des activités.....	17
La vente directe	18
2 – Le point de vue agricole sur le projet de parc naturel périurbain du Jorat.....	20
2.1 L’augmentation de la population des sangliers.....	20
2.2 La fin d’un lien historique des agriculteurs à la forêt.....	20
2.3 Le parc comme pression environnementale supplémentaire	21
2.4 Un projet pour citoyens.....	25
2.5 Une absence d’articulation entre la promotion agricole et les fonctions récréatives du parc...	25
2.6 Un intérêt plus marqué chez les transformateurs que chez les agriculteurs.....	27
2.7 Impact du parc sur les lisières forestières et la pression sur l’espace agricole.....	28
2.8 Sentiment d’effacement de la mémoire d’un lieu	29
3 – Les enjeux agricoles du parc : principaux constats et propositions concrètes	31
3.1 Intégration de l’agriculture dans la définition du projet de parc.....	31
3.1.1 – Gestion des sangliers.....	31
3.1.2 – L’agriculture dans la zone de transition du parc	33
3.1.3 - L’agriculture en lisière du parc.....	34
3.1.4 – L’agriculture comme dimension constitutive du parc.....	35
3.2 Contributions du parc au développement d’un projet agricole joratois	35
Synthèse : lignes directrices pour l’intégration de la dimension agricole.....	37
Bibliographie	38

Introduction

Le projet de parc naturel périurbain du Jorat se concentre en premier lieu sur la mise en valeur du patrimoine forestier et donne la priorité au maintien d'habitats intacts pour la flore et la faune, tout en permettant une grande variété d'activités de découverte de la nature, de loisirs ou de détente.

Une des spécificités du territoire joratois est sa situation proche d'espaces cultivés. Le parc naturel périurbain du Jorat inclut dans sa délimitation provisoire au moins un siècle d'exploitation et des surfaces cultivées. En outre, plusieurs parcelles agricoles se situent en lisière de celui-ci. Or, l'agriculture ne fait, a priori, pas partie des activités ou du type de nature concernés par cette catégorie de parc. Néanmoins, la loi précise que dans le cas où des parcelles ou des bâtiments agricoles seraient situées dans la zone de transition jouxtant la zone centrale, les activités agricoles induites ainsi que les infrastructures nécessaires à ces activités ne doivent pas porter atteintes à l'évolution des habitats intacts des espèces animales et végétales indigènes (cf. art. 24, let. b b de l'OParcs)¹.

L'objectif du projet de recherche Interact réalisé par l'université de Lausanne est de fournir un état des lieux de l'agriculture ainsi que des propositions concrètes pour que l'agriculture soit prise en compte dans le cadre du projet de parc naturel périurbain du Jorat. **Le présent rapport a plus spécifiquement pour but d'explicitier les critiques et les craintes ainsi que les opportunités exprimées par les agriculteurs au sujet du projet de parc naturel périurbain du Jorat.** Cet objectif suppose de replacer préalablement le contexte agricole du Jorat. C'est pourquoi ce rapport débute par une description de la situation de l'agriculture dans et autour du projet de parc et se poursuit par des pistes de réflexions et des propositions concrètes pour un projet agricole en lien avec le projet de parc naturel périurbain

Méthodologie

Le projet de recherche s'inscrit dans une démarche de géographie sociale. Il s'agit principalement d'une recherche qualitative. En effet, l'analyse de l'opinion des agriculteurs du Jorat quant au projet de parc passe ici par une appréhension individuelle des points de vue obtenus par des entretiens semi directifs réalisés auprès de dix-sept agriculteurs de la région aux cours des mois d'avril, mai et juin 2018. Trois entretiens supplémentaires ont été réalisés auprès d'artisans transformateurs s'approvisionnant chez des producteurs locaux. Ces derniers ont permis de mettre en regard les représentations des agriculteurs avec d'autres acteurs de la filière alimentaire. La constitution de l'échantillon d'agriculteurs interrogés a obéi à des critères de diversité quant au type de production, à la taille d'exploitation et à la distance par rapport à

¹ « Pour permettre des activités de découverte de la nature et pour garantir la fonction tampon par rapport à la zone centrale, il faut dans la zone de transition (...)

b. interdire l'exploitation agricole et sylvicole et la construction de nouveaux bâtiments et installations qui portent atteinte à l'évolution des habitats intacts des espèces animales et végétales indigènes. » art. 24, let. bb de l'OParcs »

l'agglomération lausannoise. Le recrutement des participants s'est fait par contact téléphonique et suivant les suggestions formulées par les agriculteurs rencontrés. Cette démarche qualitative a été complétée par un travail cartographique détaillant les principales caractéristiques de l'agriculture présente dans et autour du parc.

Tableau 1 : liste des agriculteurs et transformateurs interrogés.

	Agriculteurs/ transformateurs ²	Productions principales
1.	M. Michel	Grandes cultures, engraissement bovin, pension de chevaux. Grande diversification. Agriculture biologique
2.	M. Paul	Grandes cultures, engraissement bovin.
3.	M. Laurent	Grandes cultures, vaches laitières (lait d'industrie)
4.	Mme Jeanne	Grandes cultures, vaches laitières (lait d'industrie)
5.	M. Pierre	Grandes cultures, vaches laitières (lait d'industrie)
6.	M. Loic	Grandes cultures, pension de génisses
7.	M. Romain	Grandes cultures, vaches laitières (lait de fromagerie)
8.	M. Luc	Grandes cultures, engraissement bovin
9.	M. David	Grandes cultures, vaches laitières (lait de fromagerie)
10.	M. Roland	Maraicher
11.	M. Louis	Grandes cultures, vaches laitières (lait d'industrie)
12.	M. Alfred	Grandes cultures, vaches laitières (lait d'industrie)
13.	M. Alphonse	Grandes cultures, vaches laitières (lait d'industrie)
14.	M. Charles	Grandes cultures, engraissement bovin, cultures spéciales
15.	M. Benjamin	Grandes cultures, vaches laitières (lait d'industrie)
16.	M. Arnaud	Grandes cultures, vaches laitières, pommes de terre (lait d'industrie)
17.	M. Hugo	Grandes cultures, engraissement bovin, porc, agriculture biologique
18.	M. Raphael	Boulangier
19.	M. Olivier	Brasseur
20.	M. Mathieu	Fromager

Un comité de suivi³ s'est réuni trois fois au cours de la recherche pour discuter des résultats et formuler des propositions concrètes pour l'intégration de l'agriculture dans le PNP Jorat.

² Les noms ont été modifiés.

³ Voir liste des membres en page 2

Sur la base de l'enquête par entretien et d'une analyse statistique, la première partie dresse un portrait de l'agriculture du Jorat (1.1) et identifie les stratégies d'adaptation de l'agriculture joratoise (1.2). La deuxième partie analyse plus spécifiquement le rapport des agriculteurs au projet de parc naturel périurbain et identifie les différentes contraintes et opportunités exprimées aux cours de l'enquête (2.1 à 2.8). La troisième partie revient sur les principaux constats de l'enquête et esquisse des pistes concrètes d'une part pour l'intégration de l'agriculture dans la définition du parc (3.1) et, d'autre part, pour la contribution du parc au développement d'un projet agricole joratois (3.2).

1 – L'agriculture dans le Jorat : une situation jugée critique

En Suisse, entre 2008 et 2017, le nombre d'exploitations a reculé de 15% (Source : Office fédéral de la statistique). Dans le Canton de Vaud, la baisse est évaluée à 16% sur la même période (Source : Office fédéral de la statistique). Depuis le démantèlement des politiques protectionnistes fédérales des années 1990, le recul du nombre d'exploitations est de – 44%, et dans la seule branche du lait, il atteint même – 60% sur la même période (Source : Office fédéral de la statistique). La cessation d'activité conduit souvent à une reprise des terres par des agriculteurs dont l'augmentation de la taille du domaine constitue la principale stratégie de survie. Dans le Canton de Vaud, la surface agricole utile des exploitations a ainsi augmenté de 21% (Source : Office fédéral de la statistique).

Le terroir agricole du Jorat propice à l'élevage laitier a été particulièrement affecté par la crise du lait. Depuis la PA 2002⁴, le prix du lait a connu une baisse régulière qui n'a été enrayerée qu'en 2007 suite à une crise alimentaire mondiale. En 2008, un mouvement de grève du lait, initié en Allemagne et qui mobilisa les éleveurs suisses, permit une renégociation du prix payé aux producteurs au sein de la filière. Mais en 2009, les conséquences d'une crise économique mondiale fait retomber les prix en dessous de leur niveau de 2007 (Forney 2012). Ces mutations ont eu des effets sur l'agriculture joratoise.

Il existe un consensus chez les agriculteurs interrogés d'une disparition du rural. Les agriculteurs évoluent dans un environnement villageois qui n'est plus aussi marqué par les rythmes agricoles et qui participe d'un sentiment d'isolement de cette profession. Les agriculteurs regrettent cet état de fait résultant selon eux tout particulièrement d'une politique agricole suisse qui s'aligne sur les politiques européennes ou américaines où « Il n'y a plus qu'un agriculteur par village » (M. Pierre).

⁴ Document élaboré suite à la votation populaire de 1996 qui donne naissance à l'article constitutionnel 104 qui transforme la politique agricole pour répondre à la fois aux exigences du marché et à celles du développement durable.

1.1 Une agriculture périurbaine en mutation

Une agriculture diversifiée entre plaine et montagne



L'agriculture joratoise est située à une altitude d'environ 800 mètres. Il s'agit d'une région agricole intermédiaire à mi-chemin entre l'agriculture de montagne du Jura ou des Alpes, caractérisée par la production herbagère et l'élevage, d'une part, et l'agriculture des plaines du Plateau suisse présentant de conditions favorables aux grandes cultures, et aux cultures spéciales (maraichage, arboricultures, viticulture etc.), d'autre part. La région du Jorat se caractérise donc par une forte présence d'herbages mais aussi de terres ouvertes permettant des mises en cultures variées malgré l'altitude (cf. « Carte des aptitudes climatiques pour l'agriculture », Office fédéral de la topographie, 1977).

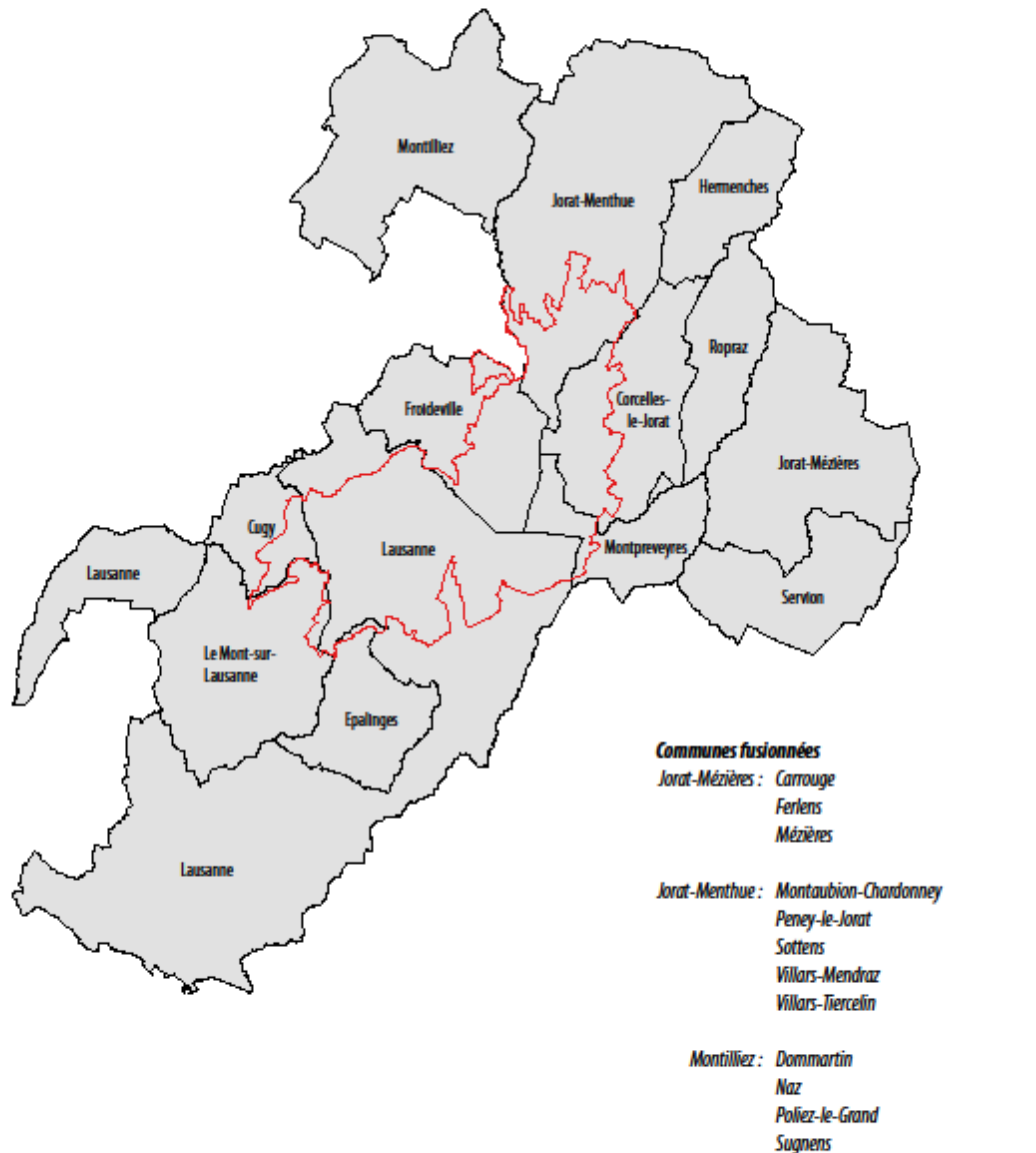
Tableau 2 Principaux usages des parcelles agricoles sur le territoire étudié. (source : SAVI)

Commune	Terres ouvertes %	Prairies et pâturages %	Prairies temporaires %	Prairies permanentes %
Cugy (VD)	51,82	47,82	16,49	31,33
Froideville	57,91	41,69	18,03	23,65
Montilliez	64,61	35,00	13,77	21,23
Epalinges	5,24	94,63	4,23	90,41
Lausanne	41,07	57,49	9,96	47,54
Le Mont-sur- Lausanne	58,18	38,95	6,24	32,71
Hermenches	51,99	46,78	16,47	30,32
Corcelles-le- Jorat	39,89	59,62	20,97	38,66
Montpreveyres	45,02	54,98	12,93	42,05
Ropraz	50,52	48,89	21,94	26,95
Servion	34,70	64,60	18,59	46,00
Jorat-Menthue	50,91	47,96	21,50	26,46
Jorat-Mézières	49,31	49,14	22,31	26,84

Les communes participant au projet de parc naturel périurbain comptent plus d'une centaine d'exploitations dont dix-huit situées dans le périmètre ou à proximité du périmètre de réflexion (cartes 1, 2 et 3).

Périmètre de réflexion et limites administratives des 13 communes membres

-  Périmètre de réflexion du parc
-  Communes membres de l'association JUTAVAQ



Source des données : Géodonnées Etat de Vaud, 2017
Cartographie : Kemia GRIZE, Université de Lausanne, 2018



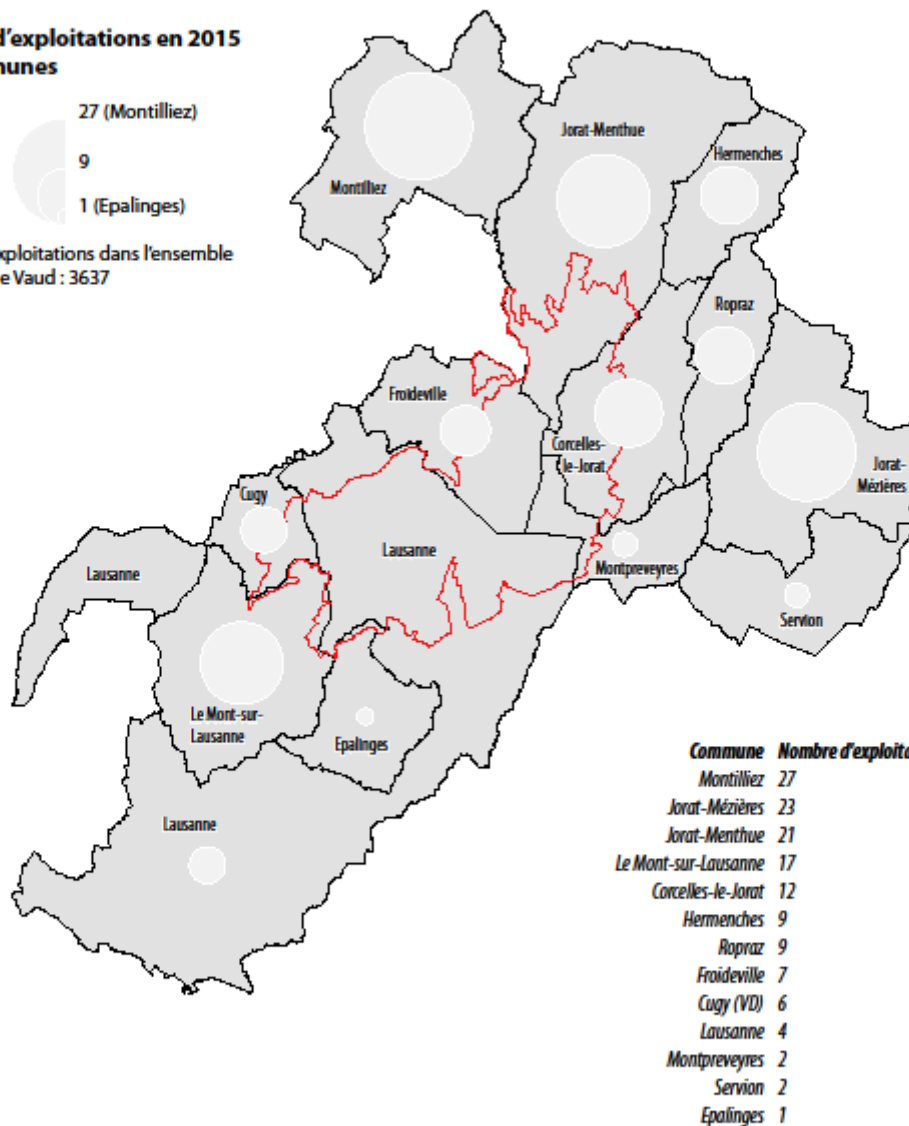
Carte 1 : Périmètre de réflexion et limites administratives des communes membres

- Périmètre de réflexion du parc
- Communes membres de l'association JUTAVAQ

Nombre d'exploitations en 2015 par communes



Nombre d'exploitations dans l'ensemble du canton de Vaud : 3637

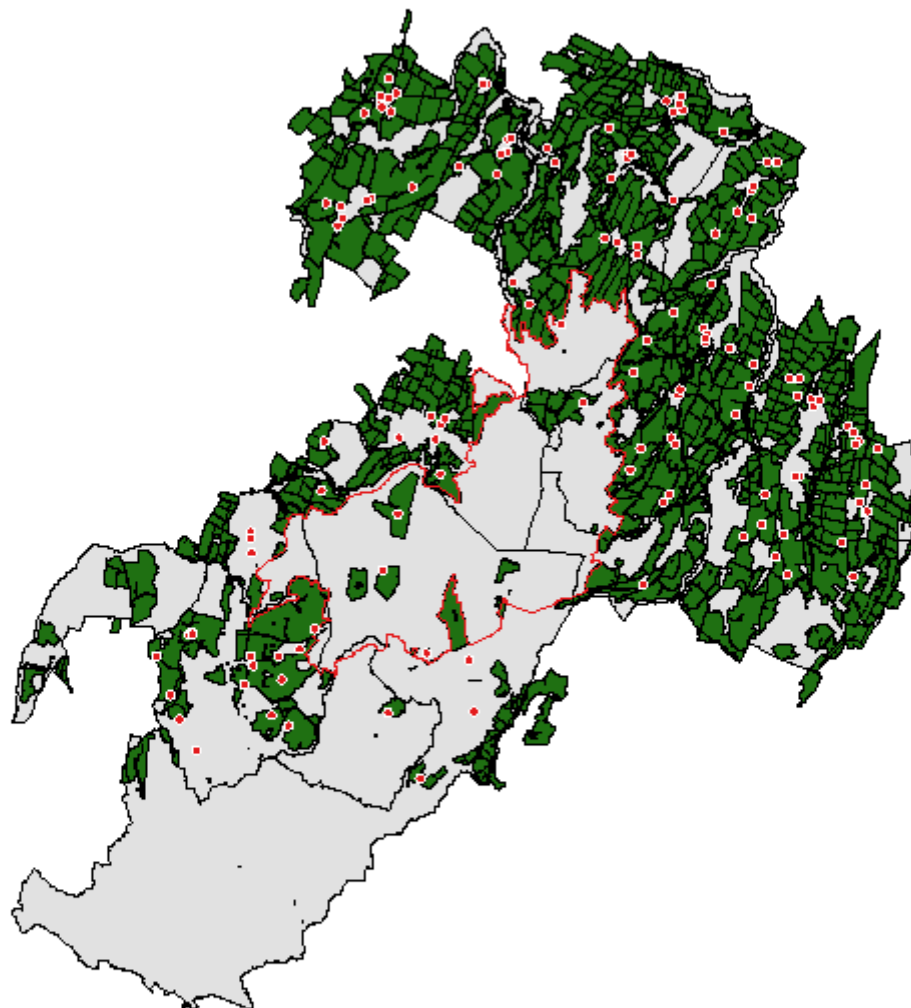


Source des données : Géodonnées Etat de Vaud, SAVI, 2017
Cartographie : Kemia GRIZE, Université de Lausanne, 2018



Carte 2 : Nombre d'exploitations par communes

- Périmètre de réflexion du parc
- Communes membres de l'association JUTAVAQ
- Zone agricole
- Exploitations



Source des données : Géodonnées Etat de Vaud, SAVI, 2017
 Cartographie : Kemia GRIZE, Université de Lausanne, 2018



Carte 3 : Localisation des parcelles agricoles et des sièges d'exploitation

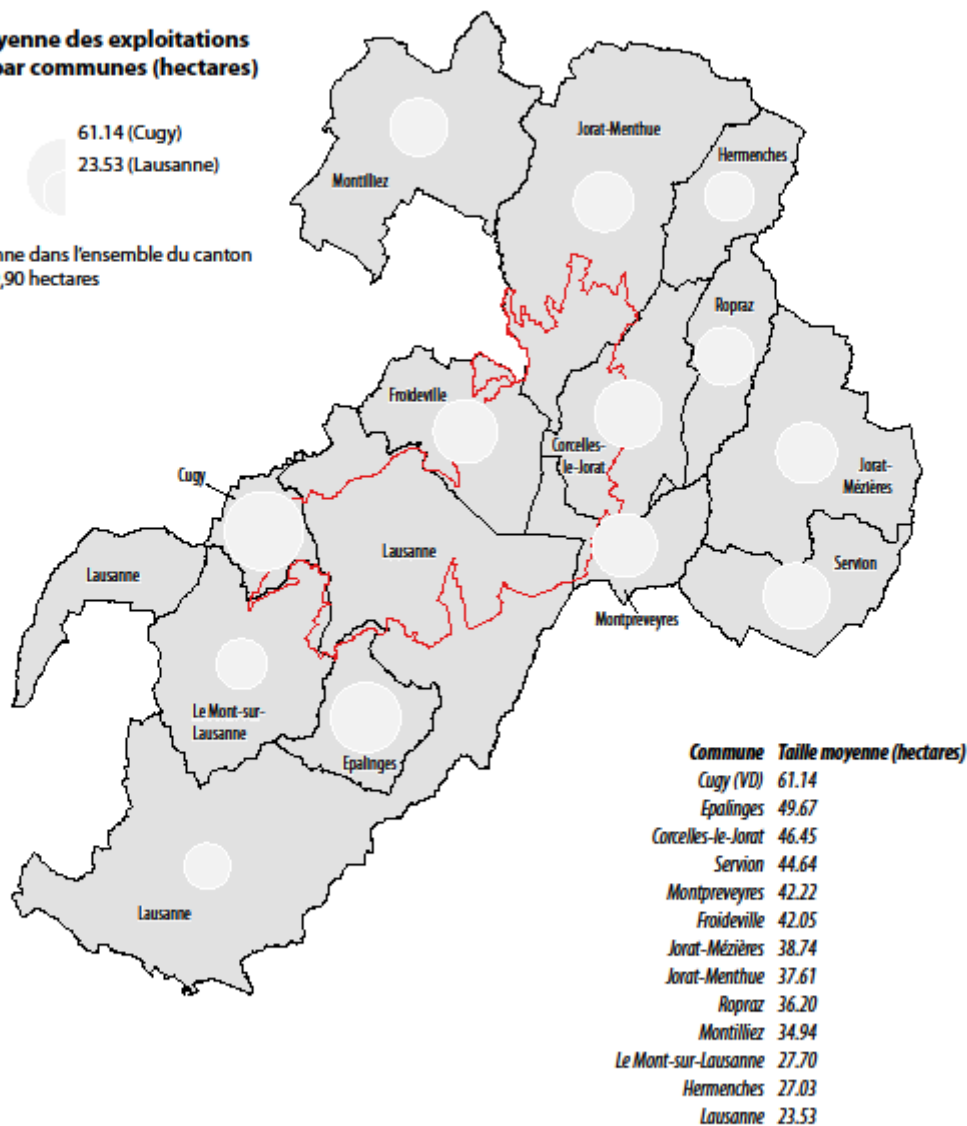
La taille moyenne des exploitations sur le territoire étudié est de 40 hectares soit 10 hectares de plus que la moyenne cantonale. On observe néanmoins une variation de la taille des exploitations en fonction de la distance à l'agglomération (carte 4).

- Périmètre de réflexion du parc
- Communes membres de l'association JUTAVAQ

Taille moyenne des exploitations en 2015 par communes (hectares)

61.14 (Cugy)
23.53 (Lausanne)

Taille moyenne dans l'ensemble du canton de Vaud : 29,90 hectares



Source des données : Géodonnées Etat de Vaud, SAVI, 2017
Cartographie : Kemia GRIZE, Université de Lausanne, 2018



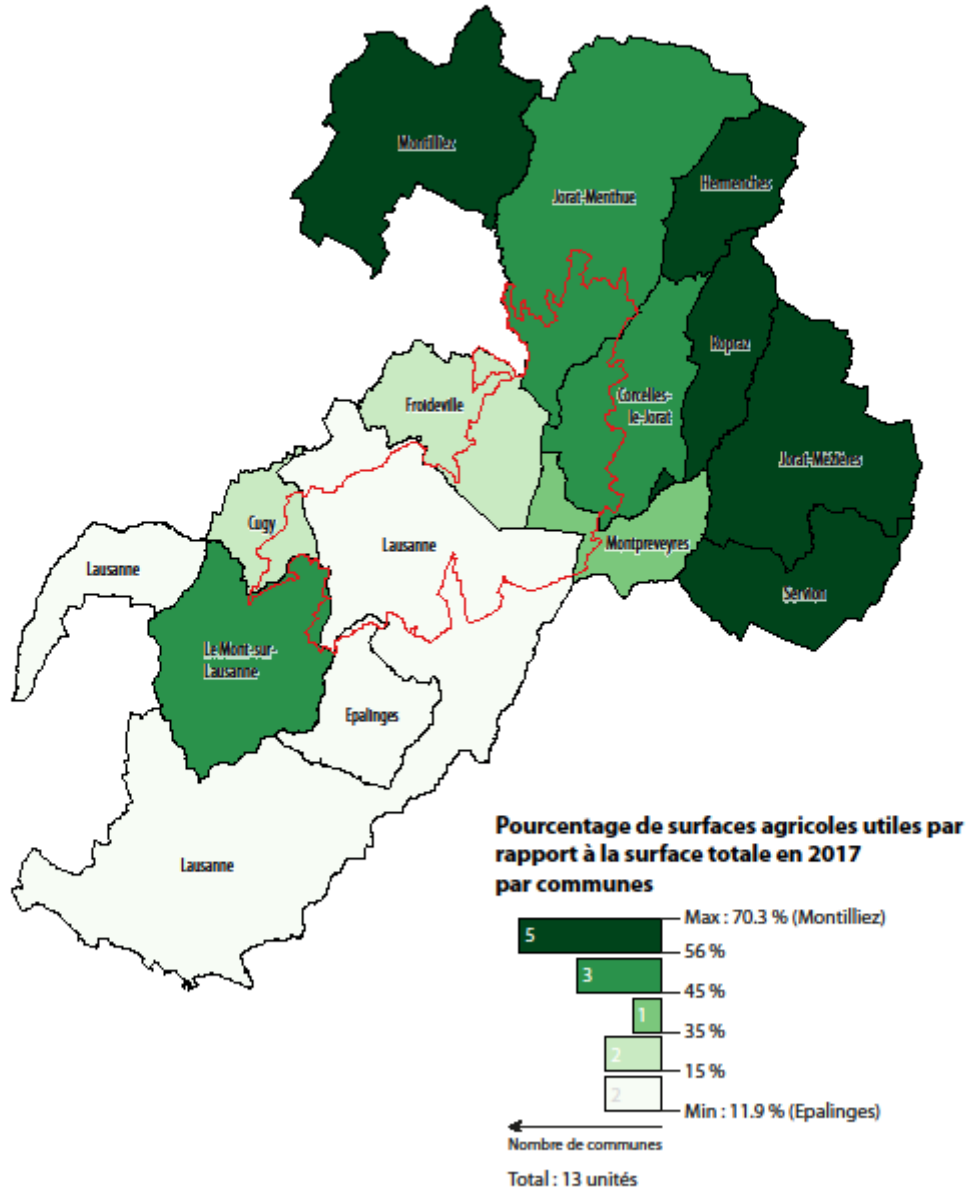
Carte 4 Taille moyenne des exploitations par communes

Une agriculture aux prises avec la périurbanisation

L'impact de la périurbanisation a longtemps été interprété comme un facteur de déstructuration de l'agriculture (Philipponneau 1956), les recherches les plus récentes insistent davantage sur les opportunités pour le développement de stratégies agricoles innovantes en lien avec la ville (Marsden, Banks et Bristow 2000; Renting, Marsden et Banks 2003).

Les communes concernées par le périmètre de projet du parc naturel périurbain peuvent être analysées en fonction d'un gradient de périurbanisation (Cailly et Dodier 2007; Dodier 2012) c'est-à-dire un continuum entre ville et campagne exprimant différentes situations en fonction de la distance au centre. Par exemple, les communes proches de Lausanne sont davantage peuplées et leurs agricultures ont été fortement restructurées par l'urbanisation avec des remaniements parcellaires entre agriculteurs. A l'inverse, des communes comme Corcelles-le-Jorat, Hermenches, Ropraz etc. conservent une forme villageoise avec quelques centaines d'habitants et peu de nouvelles constructions. La carte 5 ci-dessous montre cette variation paysagère en fonction de la distance au centre. Néanmoins, les problématiques associées aux phénomènes de disparition-agrandissement des fermes et aux pressions périurbaines sont présentes, à des degrés divers, sur l'ensemble du territoire.

- Périmètre de réflexion du parc
- Communes membres de l'association JUTAVAQ





Source des données : Géodonnées Etat de Vaud, SAVI, 2017
Cartographie : Kemia GRIZE, Université de Lausanne, 2018

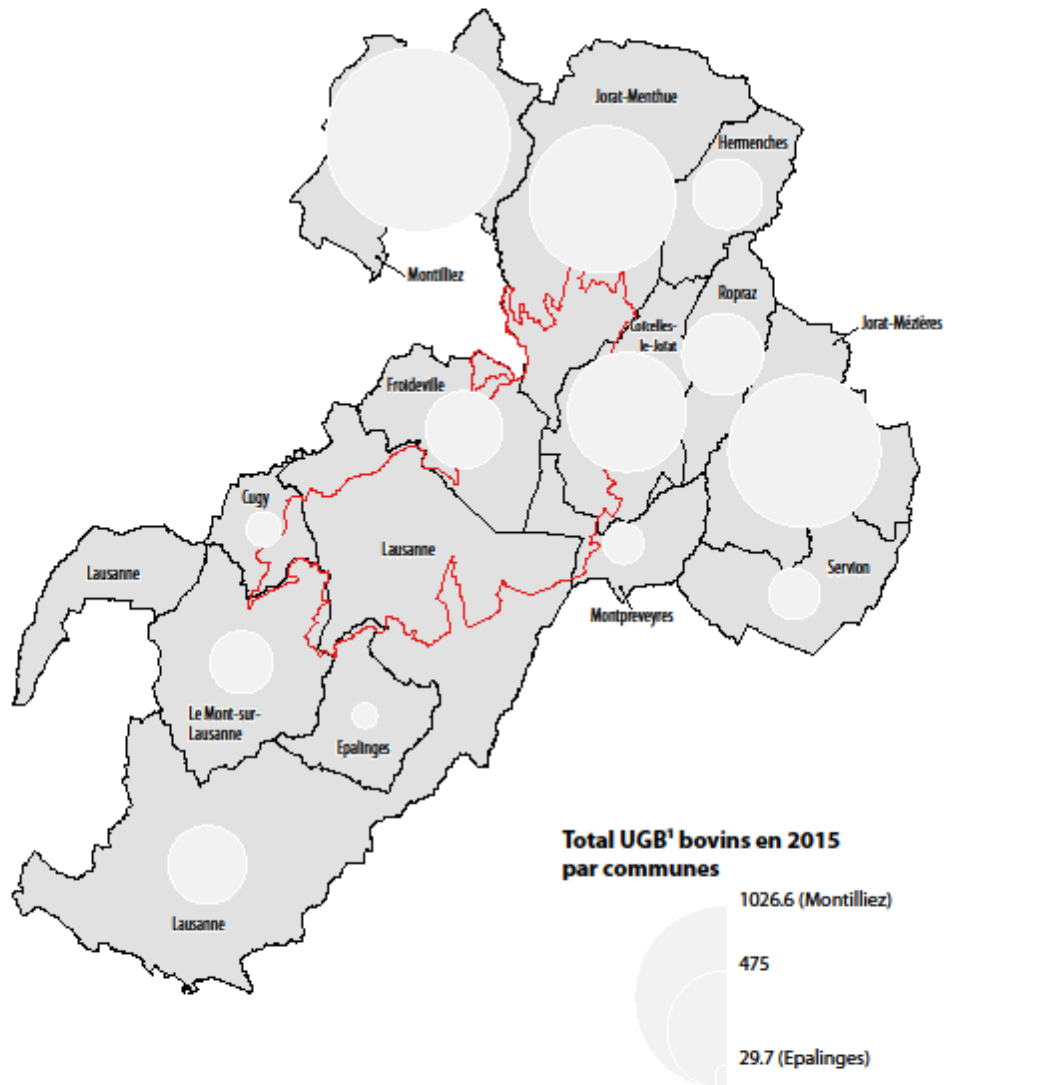


Carte 5 Pourcentage de la surface agricole utile par rapport à la taille des communes

La carte 6 ci-dessous détaille le nombre d'UGB (Unité Gros Bétail) bovins par commune. Les données montrent que plus on s'éloigne de l'agglomération, plus le nombre d'UGB bovins par commune augmente.

Production animale : bovins

-  Périmètre de réflexion du parc
-  Communes membres de l'association JUTAVAQ



Carte 6 Part UGB bovins par communes

Le rapport agriculteur/ non-agriculteur

La baisse du nombre d'agriculteurs implique une nécessaire adaptation des pratiques agricoles à l'urbanisation comme par exemple éviter de transporter du lisier le samedi, ne pas laisser de machines à l'extérieur, nettoyer la route après le passage d'un tracteur, éviter de travailler la nuit ou le dimanche, etc. Ces mesures d'adaptations touchent plus particulièrement les éleveurs dont les pratiques, à l'instar de l'épandage du lisier, sont davantage susceptibles de faire l'objet de plaintes de voisinages. Nos interlocuteurs insistent donc sur l'importance de maintenir un contact avec leurs voisins afin de préserver un *modus vivendi*. Bien que plusieurs agriculteurs souhaitent renforcer ces liens, les modalités pratiques de ces interactions demeurent floues et leur formalisation difficile à mettre en œuvre. Certains pointent en particulier le danger de l'ouverture au public de fermes de plus en plus productives :

« Plus la ferme devient grosse, plus c'est compliqué d'avoir du temps. Il y a vingt ans, on aurait peut-être encore pu aménager un accueil à la ferme. Mais après... Il y a tous les jours des bossettes à lisier qui charrient, il y a du fumier qui charrie, puis l'été il faut rentrer les fourrages, tous les jours il y a du trafic, avec des gros outils ! Des gamins encore là-dedans... Non, ce n'est pas possible !»

M. Alphonse

Les velléités d'ouverture témoignent d'une prise de conscience de la part des agriculteurs que la survie de leur activité dépend de l'acceptabilité sociale par des voisins dont les représentations parfois « romantiques » ne correspondent pas aux réalités agricoles contemporaines. Néanmoins, les agriculteurs s'acquittent de cette nouvelle tâche pédagogique avec un certain fatalisme. Quand elle est formalisée dans le cadre d'accueil à la ferme, c'est le plus souvent l'épouse qui se charge de cette fonction.

Pour les personnes interrogées, le projet de parc naturel périurbain ne contribuera pas, a priori, à un rapprochement entre le monde agricole et les non agriculteurs.

« Les gens aujourd'hui ils nous regardent mal, alors ça je l'ai sur le cœur, on est sur la route, on emmerde les gens avec nos tracteurs, on est dans les champs, on pollue, on a des animaux on les maltraite. J'aimerais mieux que les gens viennent nous trouver chez nous dans nos fermes que venir nous regarder depuis le bord de la forêt dans nos champs. »

M. David

Néanmoins, plusieurs agriculteurs relèvent un changement de regards et d'habitudes des nouveaux habitants périurbains sur l'agriculture :

« J'aime assez dire que ça va mieux à présent maintenant qu'il y a vingt, trente ans en arrière. Les gens venaient faire une villa puis ils plantaient des grosses haies, on les voyait plus derrière, tandis qu'à présent, je vois dans tout le plan de quartier là, il n'y a point une haie, c'est beaucoup plus ouvert et ils ont le contact qui passe, ils se promènent, ils babillent, ils disent bonjour ! Ouais je trouve c'est sympa ! Ils sont venus habiter la

campagne je dirais, ils ne sont pas venus dormir à la campagne comme il y a trente ans en arrière, les premiers. Les premiers c'était un peu ça. »

M. Louis

Les possibilités de contacts informels entre agriculteurs et habitants villageois diminuent néanmoins en fonction du gradient de périurbanisation en raison d'un phénomène de relégation de l'activité agricole en dehors des noyaux villageois. En effet, les difficultés pratiques quant à l'aménagement des bâtiments ou la circulation au sein des villages conduisent les agriculteurs à une délocalisation en-dehors du village de bâtiments nécessaires à la production.

Ainsi, observe-t-on une disparition de l'activité agricole au centre des villages les plus proches de l'agglomération lausannoise. Le passage de la production laitière à l'engraissement, motivé par des raisons économiques, peut conduire par exemple à l'abandon de l'étable située au village et à la construction d'une hall d'engraissement dans les champs.

Le rapport des agriculteurs au cadre bâti et non bâti

Les agriculteurs interrogés ne développent pas une critique frontale de l'urbanisation ou un discours « anti urbain » (Salomon Cavin 2005), mais insistent plutôt sur ses effets négatifs qui doivent être corrigés. Parmi les propriétaires, beaucoup ont profité de l'urbanisation qui leur a permis de réaliser d'importantes plus-values financières.

La nouvelle Loi d'Aménagement du Territoire censée protéger les terres agricoles en favorisant la densification est même parfois critiquée par certains de nos interlocuteurs car des terrains situés en zone à bâtir passent en zone agricole ce qui correspond à une moins-value pour les propriétaires concernés. Bien que les agriculteurs soient souvent à la recherche de nouvelles terres agricoles, les refus de vendre des terrains constructibles pour maintenir l'outil de production sont très rares. Plusieurs agriculteurs interviewés intègrent ainsi les rentes locatives dans le fonctionnement économique de leur ferme.

Les ventes de parcelles en terrain à bâtir renforcent les inégalités de patrimoine entre les agriculteurs et accroissent les tensions entre agriculteurs voisins ou au sein d'une même famille. Elles auraient tendance à éroder la cohésion sociale de ce groupe professionnel.

Les agriculteurs ne se prononcent donc pas forcément contre la construction de nouvelles villas mais critiquent leur localisation à une échelle très fine. Les éleveurs par exemple souhaitent que les villas soient éloignées des « portes d'écuries ». D'autres témoignages soulignent des difficultés pratiques liées à la modification de la forme des parcelles engendrées par l'urbanisation.

Enfin, la diminution du nombre d'agriculteurs et l'augmentation de la population liée au phénomène de périurbanisation ont pour conséquence une réduction du pouvoir politique des agriculteurs au sein des conseils municipaux. Encore très investis dans les politiques locales, plusieurs interlocuteurs nous ont confié avoir du mal à justifier certains investissements communaux dans des infrastructures agricoles.

1.2 Les stratégies d'adaptations des agriculteurs à la crise agricole

Outre le contexte périurbain, les agriculteurs doivent faire face à une série de mutations de l'activité agricole induite par les politiques agricoles libérales des années 1990. Ces stratégies d'adaptation ne sont pas spécifiques à l'agriculture périurbaine mais concernent l'ensemble de l'agriculture suisse (Droz et Forney 2007; Forney 2012)

L'agrandissement des exploitations

La course à l'agrandissement est la stratégie dominante pour répondre à la crise agricole. Elle accroît cependant la concurrence entre les agriculteurs et effrite la cohésion de ce groupe professionnel. Un des agriculteurs interrogés explique par exemple que la pression sur les terres conduit des agriculteurs de plaine à louer des parcelles dans le Jorat au-dessus de la valeur du marché. De plus, l'acquisition de nouvelles parcelles, voire de nouvelles exploitations, se fait rarement dans la contiguïté des parcelles déjà exploitées. Ces parcelles éloignées imposent des temps de trajet décrits comme pénibles et coûteux par les agriculteurs. Les surfaces différentes entre les fermes compliquent également les difficultés de gestion de formes partenariales comme les coopératives ou la mise en commun de machine.

L'augmentation des surfaces conduit aussi à un changement qualitatif du métier d'agriculteur. Les personnes rencontrées mentionnent une baisse de la qualité de vie liée à des rythmes plus intensifs imposés sur des semaines de 60-70 heures de travail :

« Arrive à un moment donné, c'est tellement grand que vous arrivez plus à gérer, vous avez plus 5 minutes, vous voyez quand vous voulez prendre rendez-vous, on a beau être à la campagne, on n'a jamais 5 minutes » M. Luc.

L'agrandissement des surfaces agricoles suppose également une adaptation conjointe des bâtiments à l'augmentation des volumes de production. La transformation de ces bâtiments représente des investissements conséquents qui s'amortissent sur le long terme. De même, une augmentation des surfaces demande un renouvellement des machines qui induit une augmentation de surface afin d'être amorti. La course à l'agrandissement engendre donc une financiarisation de l'activité agricole qui rend les agriculteurs beaucoup plus dépendants des banques et autres pourvoyeurs de fonds.

La diversification des activités

Outre l'agrandissement des exploitations, les stratégies de diversification constituent une autre stratégie d'adaptation des agriculteurs à la crise de leur secteur de production. Il existe une telle diversité de ces stratégies de diversification qu'il est difficile d'être exhaustif. La stratégie dominante consiste surtout pour les agriculteurs à se différencier individuellement. La diversification peut concerner la production (culture de niche de type cornichons, pommes de terre premium, lentilles labellisées, cultures biologiques, passage de l'élevage laitier à l'engraissement de bovin, pension de vaches tarées, etc.), la commercialisation (vente directe avec une grande diversité de modalités) ou le développement d'activités annexes (pension de

chevaux, compostage etc.) Les stratégies de diversification peuvent concerner aussi les revenus du travail avec une simplification du travail agricole et une recherche de revenus annexes. Plusieurs de nos interlocuteurs exercent un autre métier, le plus souvent dans le secteur agricole (transport de lait, travail à façon, poste administratif ou d'enseignement dans des institutions agricoles).

Les stratégies d'adaptation conduisent parfois à des formes partenariales. Il est en effet difficile d'adapter conjointement la croissance des bâtiments et des cultures. L'enjeu pour un agriculteur qui souhaite réduire son activité agricole pour se diversifier dans un autre emploi est de continuer à rentabiliser ses bâtiments. Pour celui qui souhaite s'agrandir, c'est adapter ses bâtiments aux nouveaux volumes de production ou en trouver de nouveaux. Des partenariats peuvent alors se former dans ces situations complémentaires dans le cadre de communautés partielles d'exploitation.

Les agriculteurs interrogés décrivent ces adaptations comme subies ou fortement liées à des incitations externes. Ces stratégies de diversification constituent pour eux un éloignement du métier d'agriculteur. Les activités de pension de chevaux ou de compostage ne sont par exemple pas considérées comme une activité agricole par les personnes interrogées. Il se dégage dans le discours des personnes rencontrées une nostalgie de la forme traditionnelle de polyculture élevage adaptée au terroir et à la valorisation des herbages du Jorat.

La vente directe

Quelques paysans pratiquent la vente directe comme stratégie de commercialisation. Ces projets de vente directe sont très différents les uns des autres : ils ne s'adressent pas tous aux mêmes publics et peuvent différer fortement dans leur forme (self-service, marché, rendez-vous entre particuliers etc.)

Ceux qui ne pratiquent pas la vente directe soulignent le poids de l'inertie des capacités productives dans l'agriculture avec des investissements importants dans des moyens et des volumes de production qui ne permettent pas leur valorisation dans le cadre de la vente directe.

« Sur une exploitation de 50 ou de 80 hectares, on ne peut pas tout valoriser en circuit court, c'est impossible ! Donc il nous faut, malheureusement, il nous faut les grands distributeurs. Vous faites 150 tonnes de blé, comment voulez-vous commercialiser devant chez vous 150 tonnes de blé ? C'est impossible ! Tout simplement impossible. »

M. Romain

Les agriculteurs qui sont passés à des formes de vente directe reconnaissent en revanche avoir changé de regard sur le sens de leur métier et leur rapport à la ville. Un agriculteur explique ce changement de regard après avoir ouvert un marché à la ferme :

« Quand vous faites du blé, que vous livrez à un centre coopératif à Echallens, quand vous faites du lait, vous livrez dans un camion-citerne, c'est pas du tout celui qui est dans la villa qui vous fait chier qui est votre client. Disons ça amène une toute autre vision des agriculteurs sur les citadins. Quand vous avez 1000 personnes par semaine qui venaient à mon marché, c'était des gens de là autour, des citadins »

M. Roland

Malgré une très forte diversité des projets agricoles en circuit court, nous avons pu identifier deux modèles dominants : un premier modèle « tout à la ferme » qui consiste à vendre la production sur la ferme ou sur un marché. Ce modèle suppose une production diversifiée qui répond à une demande locale, une transformation des produits, un espace de vente donc beaucoup de main d'œuvre et une bonne logistique. Un second modèle de « filière courte » consiste à revoir l'organisation des filières agricoles pour les orienter vers des débouchés locaux. Beaucoup d'agriculteurs plaident plutôt en faveur de ce deuxième modèle. Un tel projet ne relève cependant pas seulement du choix du producteur mais concerne l'ensemble des acteurs d'une filière.

Des réticences à la vente directe persistent néanmoins chez les agriculteurs qui redoutent une perte de maîtrise de la part des producteurs sur ces nouvelles formes de circuit court. Les agriculteurs craignent en effet une reproduction, dans les formes de filières courtes, des logiques de dépendance à l'œuvre au sein des filières conventionnelles.

Le modèle de la filière courte représente un défi dans la mesure où il suppose une maîtrise par le producteur de la filière et, en même temps, la nécessité d'une prise en charge par d'autres professionnels des tâches de transformation et de vente. Elle suppose également de réinvestir dans des outils de transformation et de stockage qui ont disparu ou qui ne sont plus fonctionnels, en raison d'un processus de concentration de plus en plus important ces dernières années.

Les résultats sur l'agriculture du Jorat rejoignent les conclusions de plusieurs enquêtes sur les stratégies d'adaptations des agriculteurs aux profondes mutations sociales, économiques et politiques du monde agricole. Forney (2012) rappelle que c'est la rencontre d'une situation contraignante et des aspirations personnelles qui définit les stratégies adoptées sur les exploitations.

Les stratégies d'adaptation des agriculteurs à la crise agricole conduisent donc à un éclatement des systèmes de production de sorte qu'il devient difficile pour un territoire comme le Jorat d'identifier un système agricole. Notre enquête relève aussi un fonctionnement en parallèle de ces différents systèmes. Des conclusions similaires ont été observées au sein de l'agriculture périurbaine bernoise (Bourdin et al. 2015). L'individualisation induite par les stratégies d'adaptation nuit à une coordination des acteurs agricoles sur une base territoriale.

2 – Le point de vue agricole sur le projet de parc naturel périurbain du Jorat

Dans cette partie sont présentés en détails les avis exprimés par les agriculteurs et transformateurs relativement au projet de parc.

2.1 L'augmentation de la population des sangliers

La raison principale de l'opposition des agriculteurs au projet de parc est le risque d'une augmentation de la population de sangliers et de restriction quant à leur chasse. Ce point a été pour eux négligé au cours de l'élaboration du projet, malgré des propos rassurants de la part de l'association JUTAVAQ. Des agriculteurs ont exprimé leurs doutes quant à la possibilité d'organiser des battues dans un parc dédié à la promenade. Cette question de gestion de la population de sanglier fédère aujourd'hui les agriculteurs opposés au parc.

2.2 La fin d'un lien historique des agriculteurs à la forêt

L'ancien usage paysan de la forêt conditionne une certaine représentation de la forêt comme une ressource. Les agriculteurs rappellent volontiers que leur ferme a été construite avec le bois du Jorat et ne s'imaginent pas la construire avec un matériau venu d'ailleurs. La conception de la forêt comme ressource et les usages qui y étaient attachés conditionnent un ensemble de valeurs attachées à son esthétique : une « belle » forêt est une forêt « propre » c'est-à-dire sans bois mort car potentiellement porteur de maladie.

« Avec les nouvelles méthodes, il faut tout laisser par terre, nous on ne laissait rien par terre, on nettoyait bien, tac, on faisait même du feu, c'est pas bien le feu on va dire, mais on faisait du feu pour que ce soit propre, maintenant il faut laisser des tas. Maintenant il y a pleins de bestioles, il y a le bostryche... Moi à 12 ans j'allais déjà à la forêt, j'ai même des photos, on avait des monstres tas de bois, et chaque année on faisait notre bois, et puis chaque année le forestier il nous marquait le bois, et puis après quand tu passais dans la forêt c'était juste trop beau, puis une, deux, trois, après tu voyais que ça poussait, nickel tout était propre, c'était parfait. »

M. Laurent

Les agriculteurs rencontrés s'appuient sur cet ancien mode de gestion paysan pour critiquer à la fois la foresterie fortement mécanisée et la gestion environnementale naturaliste.

« Alors faire de l'écologie, ils savent très bien ce que les animaux ont besoin, on n'a pas besoin d'exagérer, de tout laisser pourrir pour que ça puisse vivre, de laisser en milieu

naturel, exiger peut-être un respect plus grand, arrêter cette folie de tout raser et puis replanter à bon escient »

M. Alfred

En projetant une mise en réserve d'une partie de la forêt, le projet de parc achève cette séparation entre l'agriculture et la foresterie

« Depuis la nuit des temps, même depuis l'an 1000, on sortait notre bois pour vivre, pour vivre de la forêt, donc arrêter totalement la forêt on passe à l'opposé... » M. Benjamin

Les personnes rencontrées évoquent régulièrement l'usage paysan traditionnel de la forêt pour le bois de chauffage qui reposait notamment sur une complémentarité aujourd'hui révolue avec les forestiers. Les agriculteurs avaient en effet pour habitude de « nettoyer » la forêt après le passage des forestiers pour se fournir en bois de chauffage. Beaucoup d'agriculteurs possèdent, en outre, plusieurs hectares de forêt. Cependant, ces parcelles ne sont souvent plus exploitées une fois la ferme passée au chauffage au gaz ou au mazout. Les quelques fermes qui ont conservé un mode de chauffage au bois continuent d'exploiter leur parcelle forestière. Cette activité très peu rentable est néanmoins considérée comme pénible et dangereuse. Il se dessine donc une tendance à la sous-traitance des parcelles forestières à des entreprises forestières. De même, l'entretien des haies et bordures forestières de champs est vécu comme une contrainte par les agriculteurs. La fonction productive des haies comme « garde à manger » (réserve d'escargot, noisetiers etc.) a disparu au profit d'une fonction strictement paysagère. Une disjonction s'est donc opérée entre les logiques de gestion forestière et les logiques de gestion agricole que le projet de parc viendra renforcer.

Enfin, certains interlocuteurs dénoncent les contradictions entre les objectifs des politiques énergétiques et le projet de parc naturel:

« Moi je suis encore dans la génération de production. On a de la peine encore à laisser. On finit nos assiettes, on ne laisse pas. Et le bois, ben c'est vrai que nous, moi j'ai toujours fait du bois, mes parents, mes grands-parents, je vois mon grand-père lui il utilisait juste les branches hein, donc les troncs, il sortait les troncs, il faisait péter les troncs à la poudre noire pour les souches hein, pour les brûler. Il faisait des trous dedans, il faisait péter les souches... on n'avait pas un litre de mazout, rien du tout ! »

M. Arnaud

2.3 Le parc comme pression environnementale supplémentaire

Certaines réticences des agriculteurs au projet de parc s'expliquent en partie en raison des parallèles qu'ils dressent entre les politiques environnementales en agriculture d'une part et la politique environnementale promue dans le cadre du projet de parc d'autre part.

La gestion du parc périurbain est associée aux politiques environnementales en agriculture qui rémunèrent davantage le non travail que le travail. Les subventions seraient pernicieuses car de plus en plus engageantes alors même que leur caractère volatile ne permettrait pas une garantie financière assez solide. Les agriculteurs évoquent régulièrement leur expérience des politiques environnementales agricoles pour souligner le caractère « expérimentale » de ces mesures et la révision récurrente des moyens mis en œuvre pour atteindre certains objectifs. La friche agricole, par exemple, ne semble plus la meilleure mesure environnementale pour améliorer la biodiversité, d'où un certain scepticisme quant à l'application d'une telle mesure pour la forêt.

Quels que soient leurs types de production ou leurs filières de distribution, tous les agriculteurs rencontrés bénéficient du système des paiements directs comme principal outil rémunérant les contributions écologiques agricoles⁵. La compréhension des craintes exprimées par les agriculteurs quant au projet de parc nécessite donc un détour par leur rapport entretenu aux politiques environnementales qui ont un effet sur l'agriculture. Ces dernières rentrent, en effet, plus ou moins en conflit avec les valeurs qui fondent l'identité de ce groupe professionnel (Dubar 1998; Jenkins 2008). Deux postures-types quant aux aides peuvent être esquissées : ceux qui embrassent les politiques écologiques se considèrent comme « soutenus », les autres, plus nombreux, considèrent les aides au mieux comme des contraintes, au pire comme des pièges.

Précisons que les agriculteurs qui n'embrassent pas dans leur ensemble les politiques écologiques ne sont pas tous opposés à des mesures environnementales. Ils rappellent volontiers qu'il n'est pas dans leur intérêt de détériorer leur outil de travail. Cette posture rejoint la facette identitaire du « successeur succédé » mis en exergue par Forney (2012), qui inscrit le travail agricole dans un temps qui dépasse celui de l'individu : « *Même s'il a payé pour acheter ses terres et ses bêtes, sa situation [d'agriculteur] est symboliquement celle d'un débiteur. Il n'en sortira qu'en faisant tout pour permettre à son tour la perpétuation du domaine familiale et sa transmission à un successeur. [...] La transmission est bien plus qu'un simple mode d'accès à la profession, elle ancre l'individu dans le temps et dans un sens qui le dépasse.* » (Forney 2012, 57). Trois autres facettes identifiées par Forney (2012), complétant le socle identitaire des agriculteurs, sont susceptibles de rentrer en conflits avec les logiques promues par les politiques environnementales agricoles : le « producteur nourricier », le « travailleur indépendant » et le « gestionnaire ».

En effet, les aides dont bénéficient les agriculteurs sont vécues par certains comme des formes de dépendance économique et politique. Elles s'opposent à la facette du « travailleur indépendant » définie par Forney (2012) comme « *l'autonomie dans l'organisation du travail quotidien et dans la gestion de son temps* » (Forney 2012, 61). Les cahiers des charges écologiques, les contrôles administratifs, les calendriers attachés au respect des PER ne renvoient pas à l'image que se font les agriculteurs du libre entrepreneur.

⁵Les contributions écologiques agricoles sont rémunérées dans le cadre du respect des prestations écologiques et éthologiques appelées « prestations écologiques requises » ou PER.

« Celui qui produit, qui se donne de la peine, le vrai professionnel n'est plus valorisé par rapport à celui qui remplit ses feuilles pour toucher un max de primes, y'a plus de valorisation du métier, du savoir-faire. »

M. Arnaud

De plus, une ferme est un système complexe qui intègre des éléments aussi divers que la fertilité des sols, la météorologie, la mécanique, les relations humaines au sein d'une famille, le prix de l'essence, etc. C'est la raison pour laquelle Forney (2012) met en exergue la facette de « gestionnaire » du métier d'agriculteur, qui ne peut être réduit à une approche purement technique et comptable. Or, la volatilité et les exigences croissantes des PER ne permettent pas de les intégrer au modèle gestionnaire des agriculteurs mais les obligent à des réadaptations constantes :

« Toutes les années ils nous mettent un peu plus... ça c'est, on signe un contrat pour 7 ans puis la deuxième ou troisième année, ils vous disent « ah mais il faudrait pouvoir faire ça en plus » »

M. Alfred

« Le gros problème chez nous c'est que c'est tous les six mois qu'il y a une nouvelle directive qui vient ! Et puis comment est-ce qu'on fait par rapport à ce qu'on faisait avant ? On doit quand même réadapter ce qu'on fait par rapport à ces nouvelles directives, et puis là ces gens-là ils n'ont jamais les solutions ! Jamais ! »

M. Alphonse

Pour finir, les agriculteurs dénoncent la tendance des politiques agricoles environnementales à disjoindre la préservation de l'environnement et le travail productif.

« Bon les bords de haie, qu'on laisse trois mètres euh... ce n'est pas forcément mal, mais on a quand même fait des expériences par rapport à ça. Ben maintenant par exemple, surface de compensation y'a de plus en plus de contraintes aussi, donc avant ils toléraient un peu de fumure organique, maintenant y'a carrément plus de fumure organique »

M. Alfred

Cette disjonction trouve en particulier son origine dans les mutations des politiques agricoles des années 1990 répondant à la double injonction en faveur du développement durable et du marché. Elles se traduisirent par deux principes : la libéralisation comme injonction à l'adaptation au marché et la multifonctionnalité agricole. Dans le glossaire de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), la multifonctionnalité agricole est définie comme toutes les fonctions agricoles qui ne concernent pas la production d'aliments à l'instar de la protection de l'environnement, la préservation des paysages, l'emploi rural, etc. La multifonctionnalité devint le principe limitant de la libéralisation de l'agriculture dans le cadre de la politique suisse.

Dans leurs conceptions initiales, les mesures environnementales des politiques agricoles sont détachées de la production (volume, prix, marché). Elles remettent fortement en cause la dimension productive centrale de l'activité agricole en même temps que la fonction alimentaire. Forney (2012) précise que, pour les agriculteurs, le rôle nourricier est indissociable de cette fonction productive : « *Il ne s'agit pas de produire n'importe quel objet de nécessité secondaire voire superflu. Les agriculteurs fournissent l'essentiel : la nourriture indispensable à l'homme. [...] Leur activité est à la base de la vie humaine. Répétée et reformulée par chacun selon ses propres mots, cette affirmation devient souvent revendication* » (Forney 2012, 56)

Bien que reconnaissant les fonctions paysagères ou environnementales de leur profession, les agriculteurs pensent que ces dernières doivent être subordonnées à la vocation nourricière. Le rapport à la « nature » et au paysage est donc conditionné par cette hiérarchie des valeurs. Un beau champ est une manifestation ostentatoire de la vocation productive agricole qui n'obéit pas toujours à une rationalité de type économique mais plutôt à un devoir moral en faveur du maintien du « propre en ordre » (Miéville-Ott 2001). Dans cette perspective, les « mauvaises herbes » n'ont rien à faire dans un champ cultivé et ce indépendamment des calculs économiques ou agronomiques relatifs à leur gestion. La jachère constitue par exemple un repoussoir psychologique pour les agriculteurs rencontrés car elle est synonyme d'abandon de la terre.

« Cette année comme je diminue les bêtes normalement je faisais un ou deux hectares de maïs en plus, j'ai dit ben on va mettre de la jachère, ben je n'ai pas pu faire le pas. Dans la tête je me dis je ne peux pas mettre de la jachère, c'est un beau morceau plat, alors j'ai mis une prairie qui sera... pour faire du foin au sol ou des choses comme ça, pour vendre du foin quoi »

M. Loic

« On est une région productrice, on n'est pas des gens qui font de l'entretien du paysage, par nos cultures en fait, on fait aussi de l'entretien du paysage, je trouve d'ailleurs que c'est plus joli une belle culture plutôt qu'une jachère »

M. Romain

La mise en réserve d'une partie des bois du Jorat fait directement écho aux politiques environnementales agricoles en faveur de la non-production qui heurtent la vocation nourricière des agriculteurs quand les prix de certaines denrées alimentaires rapportent moins que les paiements attachés à certaines prestations écologiques.

« Une jachère paie plus que du blé, là y'a quelque chose qui joue pas. Donc on encourage la non production. C'est un peu navrant ... »

M. Alphonse

2.4 Un projet pour citadins

Les agriculteurs rencontrés ne sont pourtant pas tous opposés au projet de parc. Une partie d'entre eux ne se sentent tout simplement pas concernés par le projet. Ces « indifférents », comme les « opposants », identifient très peu de synergies positives entre le parc et l'agriculture. Un seul interviewé a évoqué l'intérêt de promouvoir la biodiversité en forêt afin de favoriser la nidification de rapaces comme auxiliaires de culture. Les agriculteurs rencontrés reconnaissent volontiers la nécessité d'offrir des espaces « récréatifs » en « pleine nature » pour permettre aux citadins de se « ressourcer ».

Selon plusieurs agriculteurs, ce besoin de « nature » résulte d'un déficit au sein de la ville de ce type d'espaces. C'est la raison pour laquelle ils parlent d'un déplacement des problèmes de la ville vers sa périphérie. Selon eux, plutôt que d'améliorer le cadre de vie des citadins, la Ville de Lausanne préfère leur offrir la possibilité d'en sortir afin de combler leur manque d'espaces « naturels ». Cette démarche s'inscrit selon nos interlocuteurs dans une habitude de la ville de prélever pour le compte des citadins les ressources de son arrière-pays.

« La ville, j'entends, ils sont en train de consommer gentiment leur zone verte là, chez eux, ils ont envie de s'étendre, ils ont envie voilà, ils ont besoin de nouveaux territoires, et puis moi je ne suis pas tellement d'accord, moi j'appelle ça, c'est un peu des mauvaises habitudes, la zone urbaine, de prélever les choses qui les intéressent dans l'arrière-pays. »

M. Arnaud

« Oui mais nous on a pas envie d'être une zone de détente pour les citadins quoi, on n'a pas envie d'être, en fait, le truc qui leur donne bonne conscience puis qu'ils puissent continuer à faire leur pollution dans leur zone et puis qu'ils nous obligent en fait nous à faire les zones vertes et de détente quoi. »

M. Alphonse

2.5 Une absence d'articulation entre la promotion agricole et les fonctions récréatives du parc

Les agriculteurs ne sont pas formellement opposés aux politiques environnementales en faveur de la biodiversité si elles s'inscrivent en faveur d'une pérennité de l'activité agricole. Nos interlocuteurs ont cependant spécifié l'absence d'articulation entre le projet environnemental, le projet récréatif et le projet de promotion agricole. Le volet agricole du parc centré, selon eux, sur des formes de commercialisations locales est inconciliable avec sa fonction récréative.

« Les gens ne vont pas venir au parc pour faire leurs commissions, ils ne vont pas sortir des sentiers pour venir nous voir dans nos fermes et nous acheter des produits, ils sont là pour se détendre, pour se promener en forêt »

M. Louis

Selon eux, un tel projet nécessiterait une dynamique interne préexistante en faveur de la promotion d'une agriculture locale, aujourd'hui embryonnaire. En effet, les agriculteurs sont plutôt réticents à ce qu'une entité administrative comme un parc naturel périurbain prenne en charge la promotion et la distribution de produits locaux. Seuls deux agriculteurs exerçant déjà la vente directe ont exprimé un souhait en faveur d'un service de ramassage collectif de produits locaux. Globalement, les agriculteurs reconnaissent qu'un projet de vente directe permettrait de favoriser quelques agriculteurs de la région mais ne profiterait pas à l'agriculture du Jorat dans son ensemble.

Un agriculteur a même évoqué le détournement de l'essence-même de la vente directe qui est le contact avec le producteur (modèle vente directe « tout à la ferme ») ou avec un intermédiaire qui connaît le producteur (modèle « filière courte »). Un projet de magasin de produits locaux, trop conséquent ou administré par le parc, ne permettrait pas d'entretenir ce contact avec les producteurs :

« S'il y a un magasin au Chalet de Villars, ce sera une infrastructure conséquente, très touristique, avec des employés certainement et avec des gens qui connaîtront peut-être même pas tous les producteurs, c'est inévitable, mais c'est le principe de base du circuit court, on peut pas faire une industrie du circuit court, ça n'existe pas, c'est pas vrai. Le circuit court il faut le contact ! »

M. Charles

Plusieurs agriculteurs ont souligné le défi que représente la mise en place d'un point de distribution en vente directe comme le maintien d'une maîtrise paysanne ou une adaptation des volumes, des standards de qualité, de la diversité, de la régularité de l'approvisionnement d'un tel lieu. Un espace « vitrine » de l'agriculture du Jorat rencontre cependant davantage d'assentiments qu'une multiplication des points de vente à la ferme. Ces derniers représentent pour nos interlocuteurs une menace pour la vie privée.

« Les gens quand ils sont en promenade ils ne se rendent pas compte que nous on est peut-être sur la seule heure de repos qu'on avait de la journée et puis qu'on n'a pas envie d'être dérangés. Je pense que ça fait partie des craintes aussi du parc quelque part, les gens sont en promenade, sont en vacances, sont en loisirs, si on est un point de vente, c'est qu'on est disponible. »

Mme Jeanne

De même un label, bien qu'à l'étude actuellement par un groupe d'agriculteur, ne présenterait qu'une efficacité limitée. Les agriculteurs dénoncent leur inflation qui ne permet plus d'assurer leur fonction d'orientation pour les consommateurs et brouille la logique de transparence qu'ils

sont censés porter. Certains agriculteurs critiquent également la multiplication des critères de qualité qui opère dans des circuits parallèles et ne permet pas d'économies d'échelles. Les transformateurs, bien qu'ayant recours à ces labels, reconnaissent également les limites actuelles de cette formule et préfèrent mettre en avant les logiques partenariales avec des producteurs :

« La volonté de partenariat est plus importante que la certification, la certification est plus peut-être un garant pour le consommateur final de dire tiens ce qu'il raconte a été visé parce qu'un organisme tiers, mandaté, officiel, patati, patata, qui me garantit que ce qu'il raconte est vrai, c'est un peu ça le truc quoi. Le but en soi c'est pas la certification, on est fier d'avoir fait un produit issu d'artisans ou agriculteurs locaux, parce que c'est plus compliqué à faire qu'avec des produits industriels »

M. Olivier

2.6 Un intérêt plus marqué chez les transformateurs que chez les agriculteurs

L'intérêt pour le projet de parc est davantage marqué chez les transformateurs qui y voient une opportunité pour combler un déficit d'« image » pour le Jorat.

« Je pense que c'est bien, parce qu'un parc ça veut dire que c'est de la notoriété, ça fait causer... ça donne de l'épaisseur, ça explique aux gens que le Jorat ça existe »

M. Raphael

« Le parc peut susciter de l'intérêt sur la région, et à partir de là bien cet intérêt il se décline. »

M. Mathieu

Il s'agit pour les transformateurs d'utiliser la dynamique du parc pour travailler sur une stratégie de communication. Les transformateurs rencontrés reconnaissent cependant l'importance d'une implication paysanne, aujourd'hui embryonnaire, pour la mise en place d'une telle stratégie.

La divergence entre les transformateurs et les agriculteurs réside principalement dans leur représentation de la dynamique commerciale. Pour les agriculteurs, la demande doit précéder l'offre : il faut que le besoin en produits locaux soit, par exemple, clairement exprimé et calibré pour que les agriculteurs puissent réaliser les aménagements nécessaires à la réorganisation de leur production. Ces aménagements impliquent un amortissement sur le long terme des investissements, d'où un certain scepticisme exprimé par plusieurs interlocuteurs.

« Il faut qu'il fonctionne ce marché de niche parce qu'autrement, le potentiel que l'agriculteur a été d'accord de mettre là, il pourra peut-être plus le remettre ailleurs. »

M. Charles

Pour les transformateurs, en revanche, l'offre doit précéder la demande. Nos interlocuteurs engagés dans une recherche d'approvisionnement en produits locaux constatent un déficit d'offre. Ils expliquent la difficulté de trouver des agriculteurs partenaires alors qu'il existe, selon eux, une clientèle sensible à cette démarche. Ces artisans mettent en avant leur démarche engagée dans la promotion d'un approvisionnement en produits locaux qui passe, par exemple, par des marges plus faibles sur ces produits transformés. Il s'agit aussi d'une stratégie commerciale visant à se démarquer des processus de production industrielle qui ne garantissent pas l'origine des produits. Ils reconnaissent néanmoins que leur prise de risque est bien moindre que celle des agriculteurs : si le produit ne se vend pas, il suffit de le retirer de la vente.

L'absence de sensibilité des agriculteurs à l'argument en faveur d'une promotion d'une « image » du Jorat s'explique sans doute par l'absence d'un sentiment d'appartenance agricole à cette entité territoriale. Les agriculteurs des communes situées au nord du périmètre d'étude sont davantage tournés vers le Gros-de-Vaud où les activités agricoles de la filière constituent une polarité comme par exemple le centre collecteur d'Echallens. Au sud, ils sont davantage polarisés vers la Broye. Les agriculteurs rencontrés sont davantage attachés à leur commune qu'à la région du « Jorat ». Un groupe d'agriculteurs engagés dans la promotion d'une filière de production de lentille suisse a mis en valeur l'origine vaudoise du produit. Selon eux, le Jorat n'est pas assez connu pour constituer un argument de vente. Un sentiment d'appartenance agricole semble passer par la présence de centralités agricoles sur le territoire comme des ateliers de transformation, centres collecteurs etc. Or, ces infrastructures déclinent dans le Jorat.

2.7 Impact du parc sur les lisières forestières et la pression sur l'espace agricole

Une inquiétude importante des agriculteurs concerne les pratiques des promeneurs sur les chemins en lisière de champs et plus particulièrement des propriétaires de chien. Les agriculteurs sont déjà confrontés à des comportements inappropriés et craignent que la fermeture de chemins dans le bois conduise à reporter une population plus importante de promeneurs sur la lisière agricole et à augmenter les incivilités sur les parcelles agricoles :

« On a des prairies artificielles, pour des gens, dans leur tête c'est de l'herbe quoi. Quand ils viennent dans le fourrage comme ça haut, si les gens vont se rouler dedans, pour eux c'est de l'herbe, point, ça n'a quelque part aucune valeur dans leur tête. Alors que pour nous c'est la matière première pour nos bêtes quoi. »

Mme Jeanne

De même, les infrastructures d'accueil du futur parc (parking, etc.) risquent, selon eux, d'empiéter sur la zone agricole.

Les agriculteurs rencontrés soulignent également les contradictions entre ouverture au public du parc et fermeture de la forêt. Selon eux, une fermeture même partielle de la forêt ne permet pas l'observation de la nature. Une réduction du nombre de chemins conduira selon eux à des conflits d'usages sur les chemins officiels.

« A présent, ça se passe bien dans nos bois, il y a pas mal de chevaux, il y a les VTT, on a une piste de ski de fond, donc ils s'entendent pas mal, ils se voient une deux fois pour voir qui c'est qui passe où, puis voilà quoi. Puis quand il y a une coupe de bois ils s'arrangent, puis en hiver ils détournent un petit peu la piste... ».

M. Alphonse

« Il y a des gens qui se promènent à cheval, à vélo, aujourd'hui il y a assez d'espace pour tout le monde, tout le monde est content, si on les canalise tous sur un chemin, chacun son sentier, ça ne va pas aller... ».

M. Alfred

Les agriculteurs soulignent également le danger de voir la forêt s'étendre

« Oui alors la forêt ouais, le problème de la forêt c'est quand vous laissez disons des ronces s'installer, pis après vous avez un noisetier, un freine, et tout d'un coup il vient gros puis on a un cadastre forêt. »

M. Loic

2.8 Sentiment d'effacement de la mémoire d'un lieu

Finalement, on peut dire qu'un sentiment largement partagé, quoique souvent exprimé de manière diffuse par nos interlocuteurs, est celui d'effacement de la mémoire du lieu. Le projet de parc ne s'inscrirait dans une histoire sociale du Jorat :

« Mettre des interdits dans une zone nature, on a l'impression qu'on remet en cause tout le travail qui a été fait par nos aînés, on a des forêts magnifiques, avec du bois de top qualité, dans ces bois du Jorat, et puis on va les mettre en réserve sur des surfaces forestières qui sont facilement exploitables, mécanisables, et après on va faire quoi on va exploiter du bois des talus, avec des treuilles et des hélicos donc il y a un non-sens pour nous. »

M. Alphonse

Pour conclure cette partie, ce tableau dresse un inventaire de tous les avis exprimés

Tableau 3 : inventaire des avis exprimés par les agriculteurs et transformateurs

Avis positifs/opportunités identifiées	Craintes/critiques
Pour les transformateurs, le parc est l'occasion de créer une « image » pour le Jorat ***	Prolifération de la faune (sanglier) ****
Elaboration d'une « plateforme » et d'une « vitrine » de la production agricole du Jorat*	Restrictions quant à l'entretien des lisières forestières en bordure de champs. ***
Réserve d'auxiliaires de cultures (buses etc.) *	Crainte d'une extension de la surface forestière sur la surface agricole***
	Risque d'une sur fréquentation des espaces agricoles à la périphérie du parc ***
	Risque de pollution du fourrage par les déjections canines***
	Risque d'un empiètement des infrastructures d'accueil sur les surfaces agricoles (parking)***
	Augmentation du trafic routier**
	Confiscation pour le compte des citoyens des ressources de l'arrière-pays ***
	Manque de transparence et d'information sur le projet***
	Pression environnementale supplémentaire /Manque de confiance dans la pérennité des fonds de la confédération***
	Contradiction entre la politique énergétique en faveur de la filière bois et la mise en réserve d'une partie du Jorat ***
	« flicage » de la forêt, restriction des « libertés »**
	Perte de pouvoir local (communale) au profit d'une entité au contour flou***
	Fin du rapport historique des agriculteurs au bois du Jorat
	Absence d'articulation entre fonction récréative et promotion agricole
Sentiment d'effacement de la mémoire du lieu.	

Le nombre de « * » donne une idée de la récurrence des avis exprimés

3 – Les enjeux agricoles du parc : principaux constats et propositions concrètes

Les résultats de l'enquête ont été discutés aux cours de deux ateliers de travail avec les membres du comité de suivi en octobre et décembre 2018. L'objectif du premier atelier a été de faire un premier bilan organisé des craintes et opportunités exprimées lors de l'enquête et d'esquisser des pistes de propositions pour y répondre. L'objectif du deuxième atelier a été de développer et organiser plus précisément les propositions. Les différentes thématiques abordées ci-dessous et leur traitement résultent ainsi du travail collectif effectué au cours de ces ateliers. Sont distingués d'une part :

- Les propositions pour l'intégration de l'agriculture dans le projet de parc naturel périurbain (3.1)
- Les contributions possibles du parc au développement d'un projet agricole joratois (3.2)

3.1 Intégration de l'agriculture dans la définition du projet de parc

Bien avant de le considérer comme une opportunité pour le développement économique de l'agriculture, l'enquête montre que les agriculteurs voient avant tout le parc comme une contrainte supplémentaire. Les agriculteurs considèrent a priori toutes mesures environnementales supplémentaires comme des entraves possibles à l'exploitation et craignent en particulier la prolifération des sangliers.

Il y a donc un enjeu crucial à préciser, définir et communiquer sur les implications concrètes de la création du parc sur l'agriculture et à proposer des solutions qui permettent de mieux intégrer la dimension agricole à la définition du PNP Jorat.

3.1.1 – Gestion des sangliers

Constats

La crainte d'une augmentation de la population de sangliers engendrée par le projet de parc est l'élément principal qui unit les agriculteurs opposés au parc. Les agriculteurs ne sont actuellement pas satisfaits par les réponses apportées concernant la gestion de la faune sauvage. Certains ne croient pas, par exemple, que des tirs de régulation puissent être compatibles avec la fonction récréative du parc.

La problématique de gestion des effectifs de sanglier est une question qui doit être traitée à une large échelle qui dépasse les frontières nationales. Dans le canton de Vaud, la Direction Générale de l'Environnement (DGE) s'est dotée d'un plan de gestion du sanglier depuis les

années 2000. Ce plan a été complété en 2003 et 2010, puis mis à jour en 2011 pour une période de 5 ans (2012-2016) et renouvelé en 2017 pour une nouvelle période de 5 ans. La gestion de la population de sangliers demande en effet une adaptation constante des mesures en fonction de l'évolution de la situation. En 2017, le Jorat a été identifié comme une unité de gestion du sanglier (UGS), c'est-à-dire une zone à risque bénéficiant de mesures renforcées de chasse et de régulation engagées pour réduire les effectifs actuels de sangliers⁶. Il s'agit d'une UGS qui ne faisait pas partie d'une zone à risques en 2012-2016 (Voir carte dessous)

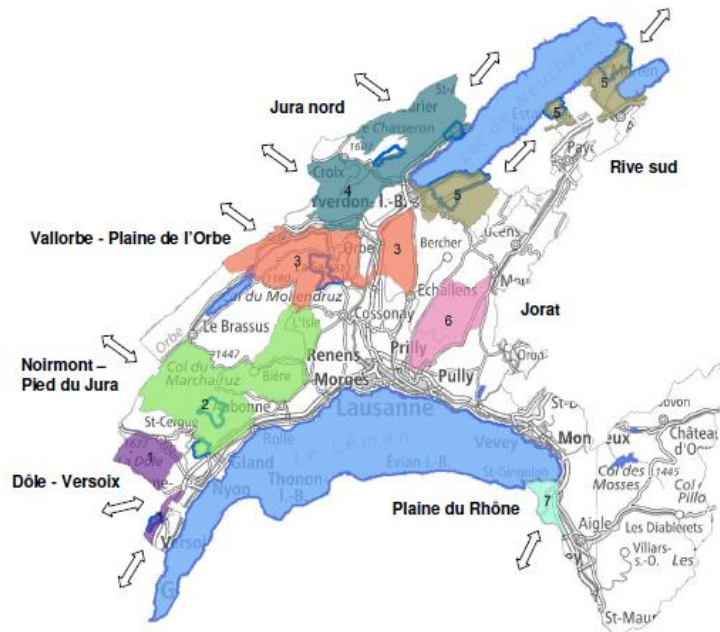


Figure 2 : Localisation des unités de gestion du sanglier (UGS) – période 2017-2021. Les flèches indiquent les connexions des populations avec les cantons / départements limitrophes. Périmètres bleus en arrière-plan : UGS définis pour la période 2012-2016.

Carte 7 Localisation des unités de gestion du Sanglier (source : DGE)⁷

Il est prévu que, dans les zones de réserve naturelle des unités de gestion, seuls des modes de régulation peu invasifs soient mis en place. En zone centrale d'un parc périurbain, le document précise les modalités de chasse suivante :

- Affût au sol ou sur mirador en bordure de la réserve, agrainage autorisé en quantité restreinte, ponctuellement sur les postes de tir définis par la DGE.
- Intervention de régulation ponctuelle, sous la supervision des surveillants de la faune (battue de décantonnement du gibier).

La gestion de la faune sauvage et en particulier de la population de sangliers dans le parc naturel périurbain du Jorat doit répondre à la fois aux objectifs de protection des habitats et des espèces pour lesquels la réserve a été créée, mais aussi à la réduction des effectifs dans le cadre des objectifs des UGS.

⁶https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Dommages_occasion%C3%A9s_par_la_faune/Pg_sanglier/Pg_sanglier_2017-2021_VFinale_20171114.doc.pdf

⁷ Idem

Proposition

Préciser le rôle du parc dans la gestion de la faune sauvage. La gestion de la faune est du ressort de la DGE mais le PNP Jorat sera l'un des acteurs impliqués. Dans les missions de la commission scientifique du parc, le plan de gestion biodiversité prévoit le monitoring du gibier. Celui-ci pourrait inclure un monitoring des dégâts occasionnés par les sangliers. Ce monitoring permettrait d'évaluer si la mise en place du parc et plus précisément de la zone centrale ont contribué à une augmentation du nombre de sangliers.

3.1.2 - L'agriculture dans la zone de transition du parc

Constats

En lisière de forêt, les parcelles agricoles concernées par le projet de parc sont de deux ordres : il peut s'agir soit - de parcelles situées à proximité de la zone centrale intégrées dans la zone de transition, - soit de parcelles situées en bordure de la zone de transition et qui sont donc en dehors des limites du parc.

Le périmètre du parc et de la zone de transition ne sont pas encore arrêtés mais il est très probable que des espaces agricoles en fassent partie (par ex : Chalet des enfants, ferme des Saugealles.)

Les agriculteurs qui peuvent être concernés craignent que leurs soient appliquées des prescriptions environnementales supplémentaires au-delà des prestations écologiques requises (PER) ; ils sont opposés à ce qu'ils considèrent comme une « agriculture Ballenberg » ou une agriculture musée.

Selon l'ordonnance sur les Parcs, les responsables du parc doivent être en mesure de démontrer que les activités agricoles comme les nouvelles constructions ne portent pas atteinte à l'évolution des habitats intacts des espèces animales et végétales indigènes (cf. art. 24, let. b b de l'OParcs). Comme l'agriculture actuellement pratiquée n'a a priori pas d'impact de la sorte, aucune nouvelle prescription ne devrait être induite par la création du parc.

Propositions :

- mention dans la charte du parc des prescriptions agricoles dans la zone de transition :
La charte du parc doit indiquer clairement ce que l'agriculture a droit de faire en zone de transition (par exemple : usage des produits phytosanitaires, possibilité d'installation de serres).

3.1.3 - L'agriculture en lisière du parc

Constats :

Au cours de l'enquête, les agriculteurs ont largement exprimé leurs craintes quant à une augmentation des conflits d'usages en bordure de parcelles et à un risque accru de pollution du fourrage par les déjections canines. Ils soulignent les risques pour l'agriculture que représente le développement d'une telle infrastructure récréative et redoutent notamment une augmentation du trafic routier aux abords du parc ainsi que le stationnement sauvage.

En outre, plusieurs agriculteurs ont mentionné leur inquiétude quant à des restrictions en lien avec l'entretien des lisières forestières et, de ce fait, une extension de la forêt sur les parcelles agricoles.

Propositions :

- **Un code de conduite dans les espaces agricoles.** Les visiteurs devraient être informés aussi bien de la conduite à suivre à l'intérieur du parc que dans les espaces agricoles adjacents. L'information et la sensibilisation doivent être privilégiées.
- **Le développement d'une stratégie appropriée concernant les déjections canines.** Durant les discussions avec les membres du comité de suivi plusieurs pistes ont été évoquées :
 - La création d'un ou plusieurs « parc(s) à chiens »
 - La délimitation visuelle de bandes de trois mètres de large le long des chemins comme espace-limite d'accès pour les chiens.
 - Une campagne de communication choc à proximité des zones de parking et d'accès au parc qui bordent la zone agricole : par exemple, « ce qui pousse ici finit dans vos assiettes donc pas de crottes de chien dans les champs » ou qui ferait référence aux risques de fausse-couches pour les vaches.
- **Des accès limités aux espaces agricoles.** L'aménagement des accès voitures et piétons doit permettre de prévenir les risques de conflit d'usage en bordure de parcelles agricoles. Ainsi, le projet de parc ne devrait pas impliquer de nouveaux cheminements en zones agricoles afin d'y freiner les déplacements. De même, les accès automobiles au parc doivent être étudiés de manière à ce qu'ils ne nuisent pas à l'activité agricole.
- **Des mandats paysans pour les lisières :** pourraient être prévue la possibilité d'accorder des mandats paysans pour des tâches d'entretiens en lisière de forêt.

3.1.4 – L’agriculture comme dimension constitutive du parc

Constats :

Actuellement, la dimension agricole n’est pas assez présente comme composante à part entière du PNP Jorat. Le parc devrait ainsi préciser et étendre sa mission en intégrant, au-delà de la dimension forestière, les espaces, pratiques, productions et acteurs agricoles.

Propositions

- **constitution d’une commission agricole** : Le parc pourrait se doter d’une commission agricole en charge de toutes questions relatives à l’agriculture au sens large et plus spécifiquement de l’accompagnement du projet agricole joratois (voir paragraphe suivant).

- **une réorientation agricole des diverses missions du parc** :

- **Mission pédagogique** : La mission pédagogique du parc est actuellement centrée sur la forêt. Le parc pourrait notamment mettre en avant le **rôle des agriculteurs** dans la **gestion traditionnelle de l’espace forestier du Jorat**. Diverses activités pédagogiques pourraient être incluses dans l’offre pédagogique, par exemple, école à la ferme, atelier de transformation, rallye du goût etc.
- **Mission scientifique** : Le parc pourrait être conçu comme un **laboratoire d’agriculture forestière**, pourrait y être développée une zone d’expérimentation agricole, une sorte de laboratoire d’agroforesterie. Dans le cadre de financements spécifiques, des pratiques telles que les pâturages boisés, les cultures forestières ou les haies vives pourraient y être expérimentées ;
- **Mission de conservation** : une manière de mieux intégrer l’agriculture dans la définition du parc pourrait être d’articuler l’espace naturel protégé avec le **réseau** des surfaces de compensations agricoles écologiques. Même si les espèces cibles sont différentes, serait ainsi créée une continuité écologique entre l’aire du parc et les espaces agricoles adjacents.

3.2 Contributions du parc au développement d’un projet agricole joratois

Constats

Afin de motiver le soutien et l’implication des agriculteurs, il serait nécessaire de démontrer, chiffres à l’appui, que le parc est susceptible d’apporter une valeur ajoutée économique à l’agriculture joratoise et ce, pour les différents types d’agricultures présentes dans la région.

L’un des défis majeurs pour le développement d’un projet agricole est l’absence d’identité agricole joratoise. La présente étude a en effet relevé la très forte disparité des situations agricoles. L’agriculture joratoise apparaît en effet comme scindée entre une partie Ouest tournée vers le Gros-de-Vaud et une partie Est tournée vers la Broye. Elle se différencie

également du Nord au Sud selon un gradient de périurbanisation. Cette diversité ne permet pas aujourd'hui d'identifier une entité unique d'agriculture joratoise sur une base territoriale.

Le comité de suivi souligne la nécessité de poursuivre des enquêtes permettant de mieux saisir la réalité économique de l'agriculture du Jorat. Les moyens disponibles pour la présente étude n'ont pas permis de présenter et d'analyser dans le détail les données de production agricole du Jorat et d'identifier de manière exhaustive les produits, les quantités produites ainsi que les producteurs. De même, les différents circuits de distribution doivent être clairement identifiés (lait d'industrie, lait fromager, cultures spéciales, labellisation agriculture biologique, IP-SUISSE, etc.). Une enquête plus poussée serait nécessaire afin d'inventorier toute la production agricole du Jorat dans sa diversité et les modalités de création de valeur ajoutée des différentes filières. Celle-ci devrait également dresser un état des lieux des « points de relais agricoles » (points de stockage, de transformation, etc.).

Outre la production de données chiffrées plus précises, il conviendrait pour élaborer un projet agricole joratois, de partir des fermes, de détailler les stratégies individuelles des agriculteurs afin d'identifier des vues communes pour asseoir cette identité agricole.

Propositions

- La participation du parc à la promotion d'une identité agricole joratoise pourrait se concrétiser par différentes stratégies : Le parc pourrait venir en appui à un groupement agricole joratois en apportant ses **compétences administratives** (montage de dossiers, demande de financement) pour des projets agricoles régionaux de type PDRA, labellisation, plateforme de distribution, accueil à la ferme.
- Le parc pourrait mettre à disposition gratuitement ses **outils de communication** pour promouvoir l'agriculture joratoise (par exemple : référencement des agriculteurs du Jorat sur des sites dédiés, mise en place d'une carte interactive sur internet)
- Le parc pourrait fonctionner comme un incubateur en aidant à **nouer des partenariats économiques et financiers agricoles** avec différents acteurs politiques, financiers et commerciaux dont les communes de la région, les transformateurs cantonaux, les groupements économiques (GANL, Association régionale du Gros de Vaud), le service cantonal de l'agriculture, Prométerre et l'OFAG).

Synthèse : lignes directrices pour l'intégration de la dimension agricole dans le PNP Jorat

L'agriculture ne fait pas partie des activités ou du type de natures concernées a priori par la catégorie de parc naturel périurbain. Le projet de parc joratois est donc spécifique. L'objectif de la présente étude a été de repérer auprès des agriculteurs les craintes et opportunités suscitées par le projet de parc afin de pouvoir esquisser, avec l'aide de différents acteurs impliqués, des pistes pour une meilleure intégration de l'agriculture dans sa définition.

Les craintes à l'égard du parc sont nombreuses et un véritable projet de développement agricole dépasse les prérogatives du PNP Jorat, mais la création du parc pourrait constituer un moyen d'intégration inédite de l'agriculture dans ce type de parc et de stimuler le développement d'une identité agricole joratoise encore aujourd'hui embryonnaire.

Deux propositions principales se dégagent de notre analyse :

1- Le parc doit préciser sa mission de manière à intégrer les espaces, les pratiques et les acteurs agricoles dans son fonctionnement et en particulier :

- Préciser le rôle du parc dans la gestion de la faune sauvage
- Spécifier les prescriptions agricoles de la zone de transition
- Définir un code de conduite dans les espaces agricoles à l'intérieur et en limite du parc
- Réorienter les missions - pédagogiques, scientifiques et de conservation du parc – pour intégrer l'agriculture.

2- Le parc peut contribuer à la construction d'une identité agricole joratoise et au développement d'un projet agricole pour cette région, et en particulier :

- Venir en appui au montage de dossiers (type PDRA) grâce à ses ressources administratives
- Mettre ses outils de communication à disposition pour la promotion agricole joratoise
- Fonctionner comme un incubateur en aidant à nouer des partenariats économiques et financiers.

Bibliographie

- Bourdin, David, Astrid Gerz, Sophie Réviron et Martina Siegenthaler. 2015. « sub-urban food production systems in a swiss agglomeration. » Rethink.
- Cailly, Laurent et Rodolphe Dodier. 2007. « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre. » *Norois. Environnement, aménagement, société* (205): 67-80. doi:10.4000/norois.1266.
- Dodier, Rodolphe. 2012. *Habiter les espaces périurbains*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Droz, Yvan et Jérémie Forney. 2007. *Un métier sans avenir? La grande transformation de l'agriculture suisse romande*. Genève/ Paris: Karthala et IUED.
- Dubar, Claude. 1998. « Identités collectives et individuelles dans le champs professionnel. » In *Traité de sociologie du travail*, sous la dir. de M Coster et F Pichault, 385-401. Paris/Bruxelles: De Boeck Université.
- Forney, Jérémie. 2012. *Eleveurs laitiers Peuvent-ils survivre?* s.l.: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Jenkins, Richard. 2008. *Social identity*. Londres/ New-York: Routledge.
- Legardez, Alain et Laurence Simonneaux. 2006. *L'école à l'épreuve de l'actualité: enseigner les questions vives*. Issy-les-Moulineaux, France: Ed. ESF.
- Marsden, Terry, Jo Banks et Gillian Bristow. 2000. « Food Supply Chain Approaches: Exploring Their Role in Rural Development. » *Sociologia Ruralis* 40 (4): 424-438. doi:10.1111/1467-9523.00158.
- Miéville-Ott, Valérie. 2001. « De l'ordre et de l'entretien. Les représentations paysanne de la nature et du paysage. » In *On achève bien les paysans*, sous la dir. de Y Droz et Valérie Miéville-Ott, 59-102. Chêne-Bourg/ Genève: Georg.
- Phlipponeau, Michel. 1956. *La vie rurale dans la banlieue parisienne. Etude de géographie humaine*. Paris: Armand Colin
- Renting, Henk, Terry K Marsden et Jo Banks. 2003. « Understanding Alternative Food Networks: Exploring the Role of Short Food Supply Chains in Rural Development. » *Environment and Planning A: Economy and Space* 35 (3): 393-411. doi:10.1068/a3510.
- Salomon Cavin, Joelle. 2005. *La ville, mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse: analyse, comparaisons, évolution*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.